FRC.4129526

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE,

FAIT au nom du Comité de salut public, par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, *imprimé par ordre de la Convention, le 5 Nivose de l'an second de la République une & indivisible.*

45 b
Case
FRC
24540

CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Les succès endorment les ames foibles, ils aiguillonnent les ames fortes.

Laissons l'Europe & l'histoire vanter les miracles de Toulon, & préparons de nouveaux triomphes à la liberté.

Les défenseurs de la République adoptent la maxime de César; ils croient qu'*on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire.* Il nous reste encore assez de dangers pour occuper tout notre zele.

Vaincre des Anglais & des traîtres, est une chose assez facile à la valeur de nos soldats républicains : il est une entreprise non moins importante & plus difficile; c'est de confondre par une énergie constante les intrigues éternelles de tous les ennemis de notre liberté, & de faire triompher les principes sur lesquels doit s'asseoir la prospérité publique.

Tels sont les premiers devoirs que vous avez imposés à votre comité de salut public.

Nous allons développer d'abord les principes & la nécessité du gouvernement révolutionnaire; nous montrerons ensuite la cause qui tend à le paralyser dans sa naissance.

La théorie du gouvernement révolutionnaire est aussi neuve que la révolution qui l'a amené. Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contens d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en rechercher la légitimité; aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de terreur ou un texte de calomnie; pour les tyrans, qu'un scandale; pour bien des gens, qu'une énigme : il faut l'expliquer à tous pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public.

La fonction du gouvernement est de diriger les forces morales & physiques de la nation vers le but de son institution.

Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la constitution est le régime de la liberté victorieuse & paisible,

THE NEWBERRY LIBRARY

Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des regles moins uniformes & moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses & mobiles, & sur-tout parce qu'il est forcé à déployer sans cesse des ressources nouvelles & rapides, pour des dangers nouveaux & pressans.

Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile; & le gouvernemeut révolutionnaire, de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les factions qui l'attaquent.

Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale; il ne doit aux ennemis du peuple que la mort.

Ces notions suffisent pour expliquer l'origine & la nature des lois que nous appelons révolutionnaires. Ceux qui les nomment arbitraires ou tyranniques, sont des sophistes stupides ou pervers qui cherchent à confondre les contraires; ils veulent soumettre au même régime la paix & la guerre, la santé & la maladie, ou plutôt ils ne veulent que la résurrection de la tyrannie & la mort de la patrie. S'ils invoquent l'exécution littérale des adages constitutionnels, ce n'est que pour les violer impunément. Ce sont de lâches assassins, qui pour égorger sans péril la République au berceau, s'efforcent de la garrotter avec des maximes vagues dont ils savent bien se dégager eux-mêmes.

Le vaisseau constitutionnel n'a point été construit pour rester toujours dans le chantier; mais falloit-il le lancer à la mer au fort de la tempête, & sous l'influence des vents contraires? C'est ce que vouloient les tyrans & les esclaves qui s'étoient opposés à sa construction; mais le peuple français vous a ordonné d'attendre le retour du calme. Ses vœux unanimes, couvrant tout-à-coup les clameurs de l'aristocratie & du fédéralisme, vous ont commandé de le délivrer d'abord de tous ses ennemis.

Les temples des dieux ne sont pas faits pour servir d'asile aux sacrileges qui viennent les profaner, ni la constitution pour protéger les complots des tyrans qui cherchent à la détruire.

Si le gouvernement révolutionnaire doit être plus actif dans sa marche, & plus libre dans ses mouvemens que le gouvernement ordinaire, en est-il moins juste & moins légitime? Non. Il est appuyé sur la plus sainte de toutes les lois, le salut du peuple; sur le plus irréfragable de tous les titres, la nécessité.

Il a aussi ses regles, toutes puisées dans la justice & dans l'ordre public. Il n'a rien de commun avec l'anarchie, ni avec le désordre; son but au contraire est de les réprimer, pour amener & pour affermir le regne des lois. Il n'a rien de commun avec l'arbitraire; ce ne sont point les passions particulieres qui doivent le diriger, mais l'intérêt public.

Il doit se rapprocher des principes ordinaires & généraux, dans tous les cas où ils peuvent être rigoureusement appliqués, sans compromettre la liberté publique. La mesure de sa force doit être l'audace ou la perfidie des conspirateurs. Plus il est terrible aux

méchans, plus il doit être favorable aux bons. Plus les circonſtances lui impoſent de rigueurs néceſſaires, plus il doit s'abſtenir des meſures qui gênent inutilement la liberté, & qui froiſſent les intérêts privés ſans aucun avantage public.

Il doit voguer entre deux écueils, la foibleſſe & la témérité, le modérantiſme & l'excès; le modérantiſme, qui eſt à la modération ce que l'impuiſſance eſt à la chaſteté, & l'excès, qui reſſemble à l'énergie, comme l'hydropiſie à la ſanté.

Les tyrans ont conſtamment cherché à nous faire reculer vers la ſervitude par les routes du modérantiſme; quelquefois auſſi ils ont voulu nous jeter dans l'extrémité oppoſée. Les deux extrêmes aboutiſſent au même point. Que l'on ſoit en-deçà ou au-delà du but, le but eſt également manqué. Rien ne reſſemble plus à l'apôtre du fédéraliſme, que le prédicateur *intempeſtif* de la République une & univerſelle. L'ami des rois & le procureur-général du genre humain s'entendent aſſez bien. Le fanatique couvert de ſcapulaires, & le fanatique qui prêche l'atheiſme, ont entr'eux beaucoup de rapports. Les barons démocrates ſont les freres des marquis de Coblentz; & quelquefois les bonnets rouges ſont plus voiſins des talons rouges qu'on ne pourroit le penſer.

Mais c'eſt ici que le gouvernement a beſoin d'une extrême circonſpection; car tous les ennemis de la liberté veillent pour tourner contre lui non-ſeulement ſes fautes, mais même ſes meſures les plus ſages. Frappe-t-il ſur ce qu'on appelle exagération, ils cherchent à relever le modérantiſme & l'ariſtocratie. S'il pourſuit ces deux monſtres, ils pouſſent de tout leur pouvoir à l'exagération. Il eſt dangereux de leur laiſſer les moyens d'égarer le zele des bons citoyens; il eſt plus dangereux encore de décourager & de perſécuter les bons citoyens qu'ils ont trompés. Par l'un de ces abus, la République riſqueroit d'expirer dans un mouvement convulſif; par l'autre, elle périroit infailliblement de langueur.

Que faut-il donc faire? Pourſuivre les inventeurs coupables des ſyſtêmes perfides, protéger le patriotiſme, même dans ſes erreurs; éclairer les patriotes, & élever ſans ceſſe le peuple à la hauteur de ſes droits & de ſes deſtinées.

Si vous n'adoptez cette regle, vous perdez tout.

S'il falloit choiſir entre un excès de ferveur patriotique & le néant de l'inciviſme, ou le maraſme du modérantiſme, il n'y auroit pas à balancer. Un corps vigoureux, tourmenté par une ſurabondance de ſeve, laiſſe plus de reſſources qu'un cadavre.

Gardons-nous ſur-tout de tuer le patriotiſme, en voulant le guérir.

Le patriotiſme eſt ardent par ſa nature. Qui peut aimer froidement la patrie? Il eſt particulierement le partage des hommes ſimples, peu capables de calculer les conſéquences politiques d'une démarche civique par ſon motif. Quel eſt le patriote, même éclairé, qui ne ſe ſoit jamais trompé? Eh! ſi l'on admet qu'il exiſte des modérés & des lâches de bonne foi, pourquoi n'exiſteroit-il pas des patriotes de bonne foi, qu'un ſentiment louable

emporte quelquefois trop loin ? Si donc on regardoit comme criminels, tous ceux qui, dans le mouvement révolutionnaire, auroient dépassé la ligne exacte tracée par la prudence, on envelopperoit, dans une proscription commune, avec les mauvais citoyens, tous les amis naturels de la liberté, vos propres amis & tous les appuis de la République. Les émissaires adroits de la tyrannie, après les avoir trompés, deviendroient eux-mêmes leurs accusateurs, & peut-être leurs juges.

Qui donc démêlera toutes ces nuances ? qui tracera la ligne de démarcation entre tous les excès contraires ? L'amour de la patrie & de la vérité. Les rois & les fripons chercheront toujours à l'effacer ; ils ne veulent point avoir affaire avec la raison ni avec la vérité.

En indiquant les devoirs du gouvernement révolutionnaire, nous avons marqué ses écueils. Plus son pouvoir est grand, plus son action est libre & rapide, plus il doit être dirigé par la bonne foi. Le jour où il tombera dans des mains impures ou perfides, la liberté sera perdue ; son nom deviendra le prétexte & l'excuse de la contre-révolution même ; son énergie sera celle d'un poison violent.

Aussi la confiance du peuple français est-elle attachée au caractere que la Convention nationale a montré, plus qu'à l'institution même.

En plaçant toute sa puissance dans vos mains, il a attendu de vous que votre gouvernement seroit bienfaisant pour les patriotes, autant que redoutable aux ennemis de la patrie. Il vous a imposé le devoir de déployer en même-temps tout le courage & la politique nécessaires pour les écraser, & sur-tout d'entretenir parmi vous l'union dont vous avez besoin pour remplir vos grandes destinées.

La fondation de la République française n'est point un jeu d'enfant. Elle ne peut être l'ouvrage du caprice ou de l'insouciance, ni le résultat fortuit du choc de toutes les prétentions particulieres, & de tous les élémens révolutionnaires. La sagesse, autant que la puissance, préfida à la création de l'univers. En imposant à des membres tirés de votre sein la tâche redoutable de veiller sans cesse sur les destinées de la patrie, vous vous êtes donc imposé vous-mêmes la loi de leur prêter l'appui de votre force & de votre confiance. Si le gouvernement révolutionnaire n'est secondé par l'énergie, par les lumieres, par le patriotisme & par la bienveillance de tous les représentans du peuple, comment aura-t-il une force de réaction proportionnée aux efforts de l'Europe qui l'attaque, & de tous les ennemis de la liberté qui pressent sur lui de toutes parts ?

Malheur à nous, si nous ouvrons nos ames aux perfides insinuations de nos ennemis, qui ne peuvent nous vaincre qu'en nous divisant ! Malheur à nous, si nous brisons le faisceau au lieu de le resserrer ; si les intérêts privés, si la vanité offensée se fait entendre à la place de la patrie & de la vérité !

Elevons nos ames à la hauteur des vertus républicaines & des exemples antiques. Thémistocle avoit plus de génie que le général Lacédémonien qui commandoit la flotte des Grecs : cependant,

quand celui-ci, pour réponſe à un avis néceſſaire qui devoit ſauver la patrie, leva ſon bâton pour le frapper, Thémiſtocle ſe contenta de lui répliquer : « frappe, mais écoute » & la Grece triompha du tyran de l'Aſie. Scipion valoit bien un autre général Romain : Scipion, après avoir vaincu Annibal & Carthage, ſe fit une gloire de ſervir ſous les ordres de ſon ennemi. O vertu des grands cœurs ! que ſont devant toi toutes les agitations de l'orgueil & toutes les prétentions des petites ames ? O vertu ! es-tu moins néceſſaire pour fonder une République, que pour la gouverner dans la paix ? O patrie ! as-tu moins de droits ſur les repréſentans du peuple français, que la Grece & Rome ſur leurs généraux ? Que dis-je ! ſi parmi nous les fonctions de l'adminiſtration révolutionnaire ne ſont plus des devoirs pénibles, mais des objets d'ambition, la République eſt déjà perdue.

Il faut que l'autorité de la Convention nationale ſoit reſpectée de toute l'Europe ; c'eſt pour la dégrader, c'eſt pour l'annuller que les tyrans épuiſent toutes les reſſources de leur politique & prodiguent leurs tréſors. Il faut que la Convention prenne la ferme réſolution de préférer ſon propre gouvernement à celui du cabinet de Londres & des cours de l'Europe ; car ſi elle ne gouverne pas, les tyrans régneront.

Quels avantages n'auroient-ils pas dans cette guerre de ruſe & de corruption qu'ils font à la République ! Tous les vices combattent pour eux : la République n'a pour elle que les vertus. Les vertus ſont ſimples, modeſtes, pauvres, ſouvent ignorantes, quelquefois groſſieres ; elles ſont l'apanage des malheureux & le patrimoine du peuple. Les vices ſont entourés de tous les tréſors, armés de tous les charmes de la volupté & de toutes les amorces de la perfidie ; ils ſont eſcortés de tous les talens dangereux exercés pour le crime.

Avec quel art profond les tyrans tournent contre nous, je ne dis pas nos paſſions & nos foibleſſes, mais juſqu'à notre patriotiſme !

Avec quelle rapidité pourroient ſe développer les germes de diviſion qu'ils jettent au milieu de nous, ſi nous ne nous hâtons de les étouffer !

Grâces à cinq années de trahiſon & de tyrannie, grâces à trop d'imprévoyance & de crédulité, à quelques traits de vigueur trop tôt démentis par un repentir puſillanime, l'Autriche, l'Angleterre, la Ruſſie, la Pruſſe, l'Italie ont eu le temps d'établir en France un gouvernement ſecret, rival du gouvernement français. Elles ont auſſi leurs comités, leur tréſorerie, leurs agens ; ce gouvernement acquiert la force que nous ôtons au nôtre ; il a l'unité qui nous a long-temps manqué, la politique dont nous croyons trop pouvoir nous paſſer, l'eſprit de ſuite & de concert dont nous n'avons pas toujours aſſez ſenti la néceſſité.

Auſſi les cours étrangeres ont-elles dès long-temps vomi ſur la France tous les ſcélérats habiles qu'elles tiennent à leur ſolde. Leurs agens infeſtent encore nos armées ; la victoire même de Toulon en eſt la preuve ; il a fallu toute la bravoure des ſoldats, toute la fidélité des généraux, tout l'héroïſme des repréſentans du peuple pour triompher de la trahiſon. Ils déliberent dans nos

administrations, dans nos assemblées sectionnaires; ils s'introduisent dans nos clubs; ils ont siégé jusques dans le sanctuaire de la représentation nationale; ils dirigent & dirigeront éternellement la contre-révolution sur le même plan.

Ils rodent autour de nous; ils surprennent nos secrets, ils caressent nos passions; ils cherchent à nous inspirer jusqu'à nos opinions; ils tournent contre nous nos résolutions. Etes-vous foibles, ils louent votre prudence. Etes-vous prudens, ils vous accusent de foiblesse; ils appellent votre courage, témérité; votre justice, cruauté. Ménagez-les, ils conspirent publiquement; menacez-les, ils conspirent dans les ténebres, & sous le masque du patriotisme. Hier ils assassinoient les défenseurs de la liberté; aujourd'hui ils se mêlent à leurs pompes funebres, & demandent pour eux des honneurs divins, épiant l'occasion d'égorger leurs pareils. Faut-il allumer la guerre civile, ils prêchent toutes les folies de la superstition. La guerre civile est-elle près de s'éteindre par les flots du sang français, ils abjurent & leur sacerdoce & leurs dieux pour la rallumer.

On a vu des Anglais, des Prussiens se répandre dans nos villes & dans nos campagnes, annonçant, au nom de la Convention nationale, une doctrine insensée; on a vu des prêtres déprêtrisés à la tête des rassemblemens séditieux dont la religion étoit le motif ou le prétexte. Déjà des patriotes, entraînés à des actes imprudens, par la seule haine du fanatisme, ont été assassinés; le sang a déjà coulé dans plusieurs contrées pour ces déplorables querelles, comme si nous avions trop de sang pour combattre les tyrans de l'Europe. O honte! ô foiblesse de la raison humaine! une grande nation a paru le jouet des plus mépriſables valets de la tyrannie.

Les étrangers ont paru quelque temps les arbitres de la tranquillité publique. L'argent circuloit ou disparoissoit à leur gré. Quand ils vouloient, le peuple trouvoit du pain; quand ils vouloient, le peuple en étoit privé; des attroupemens aux portes des boulangers se formoient & se dissipoient à leur signal. Ils nous environnent de leurs *ficaires*, de leurs espions; nous le savons, nous le voyons, & ils vivent! ils semblent inaccessibles au glaive des lois. Il est plus difficile, même aujourd'hui, de punir un conspirateur important, que d'arracher un ami de la liberté des mains de la calomnie.

A peine avons-nous dénoncé les excès faussement philosophiques provoqués par les ennemis de la France; à peine le patriotisme a-t-il prononcé dans cette tribune le mot *ultra-révolutionnaire* qui les désignoit, aussitôt les traîtres de Lyon, tous les partisans de la tyrannie se sont hâtés de l'appliquer aux patriotes chauds & généreux qui avoient vengé le peuple & les lois. D'un côté, ils renouvellent l'ancien système de persécution contre les amis de la République; de l'autre, ils invoquent l'indulgence en faveur des scélérats couverts du sang de la patrie.

Cependant leurs crimes s'amoncellent, les cohortes impies des émissaires étrangers se recrutent chaque jour; la France en est inondée; ils attendent, & ils attendront éternellement un moment favorable à leurs desseins sinistres. Ils se retranchent, ils se

cantonnent au milieu de nous; ils élevent de nouvelles redoutes, de nouvelles batteries contre-révolutionnaires, tandis que les tyrans qui les soudoient rassemblent de nouvelles armées.

Oui, ces perfides émissaires qui nous parlent, qui nous caressent, ce sont les freres, ce sont les complices des satellites féroces qui ravagent nos moissons, qui ont pris possession de nos cités & de nos vaisseaux achetés par leurs maîtres, qui ont massacré nos freres, égorgé sans pitié nos prisonniers, nos femmes, nos enfans, & les représentans du peuple français : que dis-je ? Les monstres qui ont commis ces forfaits sont mille fois moins atroces que les misérables qui déchirent secrétement nos entrailles; & ils respirent! & ils conspirent impunément !

Ils n'attendent que des chefs pour se rallier; ils les cherchent au milieu de vous. Leur principal objet est de nous mettre aux prises les uns avec les autres. Cette lutte funeste releveroit les espérances de l'aristocratie, renoueroit les trames du fédéralisme; elle vengeroit la faction girondine de la loi qui a puni ses forfaits; elle puniroit la montagne de son dévouement sublime: car c'est la montagne, ou plutôt la Convention qu'on attaque, en la divisant & en détruisant son ouvrage.

Pour nous, nous ne ferons la guerre qu'aux Anglais, aux Prussiens, aux Autrichiens & à leurs complices. C'est en les exterminant que nous répondrons aux libelles. Nous ne savons haïr que les ennemis de la patrie.

Ce n'est pas dans le cœur des patriotes ou des malheureux qu'il faut porter la terreur, c'est dans les repaires des brigands étrangers où l'on partage les dépouilles, & où l'on boit le sang du peuple français.

Le comité a remarqué que la loi n'étoit point assez prompte pour punir les grands coupables. Des étrangers, agens connus des rois coalisés, des généraux teints du sang des Français, d'anciens complices de Dumouriez, de Custine & de Lamarliere, sont depuis long-temps en état d'arrestation, & ne sont point jugés.

Les conspirateurs sont nombreux; ils semblent se multiplier, & les exemples de ce genre sont rares. La punition de cent coupables obscurs & subalternes, est moins utile à la liberté, que le supplice d'un chef de conspiration.

Les membres du tribunal révolutionnaire, dont en général on peut louer le patriotisme & l'équité, ont eux-mêmes indiqué au comité de salut public les causes qui quelquefois entravent sa marche sans la rendre plus sûre, & nous ont demandé la réforme d'une loi qui se ressent des temps malheureux où elle a été portée. Nous vous proposerons d'autoriser le comité à vous présenter quelques changemens à cet égard, qui tendront également à rendre l'action de la justice plus propice encore à l'innocence, & en même-temps plus inévitable pour le crime & pour l'intrigue. Vous l'avez même déjà chargé de ce soin par un décret précédent.

Nous vous proposerons, dès ce moment, de faire hâter le jugement des étrangers, & des généraux prévenus de conspiration avec les tyrans qui nous font la guerre.

Ce n'est pas assez d'épouvanter les ennemis de la patrie, il faut secourir ses défenseurs. Nous solliciterons donc de votre justice

503

quelques dispositions en faveur des soldats qui combattent & qui souffrent pour la liberté.

L'armée française n'est pas seulement l'effroi des tyrans, elle est la gloire de la nation & de l'humanité: en marchant à la victoire, nos vertueux guerriers crient vive la République; en tombant sous le fer ennemi, leur cri est vive la République. Leurs dernieres paroles sont des hymnes à la liberté; leurs derniers soupirs sont des vœux pour la patrie. Si tous les chefs avoient valu les soldats, l'Europe seroit vaincue depuis long-temps. Tout acte de bienfaisance envers l'armée est un acte de reconnoissance nationale.

Les secours accordés aux défenseurs de la patrie & à leurs familles, nous ont paru trop modiques. Nous croyons qu'ils peuvent être sans inconvénient augmentés d'un tiers. Les immenses ressources de la République, en finances, permetttent cette mesure: la patrie la réclame.

Il nous a paru aussi que les soldats estropiés, les veuves & les enfans de ceux qui sont morts pour la patrie, trouvoient dans les formalités exigées par la loi, dans la multiplicité des demandes, quelquefois dans la froideur ou dans la malveillance de quelques administrateurs subalternes, des difficultés qui retardoient la jouissance des avantages que la loi leur assure. Nous avons cru que le remede à cet inconvénient étoit de leur donner des défenseurs officieux établis par elle, pour leur faciliter les moyens de faire valoir leurs droits.

D'après tous ces motifs, nous vous proposons le décret suivant.

La Convention nationale décrete:

ART. I.er L'accusateur public du tribunal révolutionnaire fera juger incessamment Diétrich, Custine, fils du général puni par la loi; Desbrullis, Biron, Barthelemy, & tous les généraux & officiers prévenus de complicités avec Dumouriez, Custine, Lamarliere, Houchard..... Il fera juger pareillement les étrangers, banquiers, & autres individus prévenus de trahisons & de connivence avec les rois ligués contre la République.

II. Le comité de salut public fera, dans le plus court délai, son rapport sur les moyens de perfectionner l'organisation du tribunal révolutionnaire.

III. Les secours & récompenses accordés par les décrets précédens, aux défenseurs de la patrie blessés en combattant pour elle, ou à leurs veuves, & à leurs enfans, sont augmentés d'un tiers.

IV. Il sera créé une commission chargée de leur faciliter la jouissance des droits que la loi leur donne.

V. Les membres de cette commission seront nommés par la Convention nationale, sur la proposition du comité de salut public.

Nota. Le projet de décret a été adopté par la Convention nationale.

A TOULOUSE,
Chez la veuve DESCLASSAN, Imprimeur du District & de la Municipalité.